

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD62

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Après l'article L. 321-14, sont insérés les articles L. 321-15 et L. 321-16 ainsi rédigés : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à remettre en forme la section 7 du chapitre Ier du titre II du livre III du code de l'environnement.